

DEPARTEMENT
DE L'INDRE

**COMMUNE
ARDENTES**

Nombre de conseillers
en exercice : 27
présents : 16
votants : 20 (dont 4 pouvoirs)

date de convocation 1^{er} décembre 2025

certifié exécutoire
transmis à la Préfecture
le 12/12/2025

publié, affiché le 12/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles CARANTON, maire,

Etaient présents : Mesdames BEHRA, FOURRÉ, ARDOUIN, Messieurs PINCHAULT, DALOT, SALADIN, adjoints, Mesdames BOUSSARDON, LAPLAINE, GAUFILET, MOREAU JOSEPH, VIOL, LANDRON et Messieurs PINON, GÉRARD, LOUET

Excusés : Madame GERBEAUD qui donne pouvoir à Madame ARDOUIN, Madame BIGNON qui donne pouvoir à Madame BEHRA, Monsieur BARACHET qui donne pouvoir à Monsieur PINCHAULT, Monsieur BOUTIN qui donne pouvoir à Madame BOUSSARDON, Messieurs PAQUET, BERNARDET,

Absents : Mesdames, LE CARER-MIOTTON, DESMAISON, PRUNIER, et Messieurs, CHABENAT, GAURIAT

Madame FOURRÉ a été élue secrétaire.

Délibération n° 090/2025

Objet : Tarifs 2026 Dépôts sauvages

Rapporteur : Jacky PINCHAULT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le tarif horaire par agent pour l'enlèvement des déchets pour l'année 2026 : **50€/heure** en sus de l'amende éventuellement appliquée selon les textes en vigueur.

Avis favorable de la commission économie, finances et affaires générales dans sa séance du 26 novembre 2025

Ardentes le 10 décembre 2025

Extrait certifié conforme

Le Maire
Gilles CARANTON



La secrétaire,
Annick FOURRÉ

